



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 16 avril 2013

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 5 mars 2013
3. Comptes 2012
 - 3.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes 2012 et du rapport de gestion
4. Modification et approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
5. Election d'un-e scrutateur-trice
6. Rapport des commissions
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

* * * * *

Mme Denise Karlen, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

Six Conseillers communaux sont présents. M. Robert Savoy, Vice-Syndic, est excusé.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 3 avril 2013. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

1. Appel

Présents : 27 conseillers généraux

Excusés : MM Guillaume Savoy, Stéphan Vionnet, Raymond Tinguely

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 5 mars 2013

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **Mme le Présidente** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 5 mars 2013 est approuvé par 25 voix. Il y a 1 abstention.

3. Comptes 2012

3.1. Présentation des comptes et du rapport de gestion

Mme le Présidente donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Ce dernier procède à une description des comptes de l'exercice 2012 à l'aide de différents tableaux. Le bénéfice avant amortissements extraordinaires et attribution aux réserves s'élève à Fr. 516'070.35 et, après amortissements extraordinaires et attribution aux réserves, à Fr. 7'843.05.

Mme Béatrice Perroud intègre la séance. Il est 19h36.

M. le Syndic ajoute que le résultat correspond plus ou moins à ce qui avait été prévu dans la planification financière présentée dans le cadre du budget 2009. Le patrimoine administratif et la dette augmentent en raison des derniers investissements effectués. Il faut donc prendre conscience que nous devons amortir les investissements réalisés. Concernant la marge d'autofinancement, nous pouvons constater qu'elle diminue légèrement depuis 2011. La volonté du CC est d'améliorer cette courbe pour envisager les futurs investissements en améliorant les bénéfices et/ou en générant des revenus. La dette par habitant s'élève à environ Fr. 5'500.-, et se situe sensiblement en-dessus de la moyenne des communes du Canton. Le taux d'intérêt moyen se situe autour de 1.75% (environ 3% en 2008) ceci grâce à un suivi régulier du marché des capitaux. Les charges liées augmentent de façon régulière et diminuent la marge de manœuvre du CC. Les taux d'autofinancement de l'eau et de l'épuration sont supérieurs à 100%. Le CC ne souhaite toutefois pas revoir les règlements y relatifs pour équilibrer ces comptes, car des investissements importants vont venir ces prochaines années et les réserves devront être utilisées à cet effet. Concernant les différents ratios relatifs à la santé financière de la commune, nous devons constater que le degré d'autofinancement est insuffisant, ceci principalement en raison des investissements réalisés ces dernières années.

M. le Syndic procède ensuite à la lecture du compte de fonctionnement 2012 par tête de chapitre. Son intervention ne suscite aucune question ou remarque.

M. le Syndic passe ensuite au compte d'investissements 2012.

M. Dominique Beaud, au compte 212.522.01 – financement halle triple, demande quand le compte de la halle triple sera bouclé.

M. André Blunschi, Conseiller communal, répond qu'il s'agit ici de l'amortissement.

M. le Syndic précise qu'il s'agit de la part du prêt LIM (prêt octroyé par la Confédération et le Canton, sans intérêt et remboursable en 20 ans).

Mme la Présidente demande s'il y a des questions sur la situation des investissements au 31.12.2012. Cela n'étant pas le cas, elle demande à quoi correspond le montant de Fr. 45'691.60 -, remboursement assurance bâtiments.

M. le Syndic répond qu'il s'agit du montant versé uniquement en 2012 pour les dégâts d'eau.

M. Dominique Beaud, concernant le bilan, impôts taxes non pompiers à percevoir (139.10), demande s'il y a un décalage d'une année.

M. José Diaz, boursier communal, répond que la facturation est faite début janvier. Il s'agit donc d'un compte débiteur pour 2012.

3.2. Rapport de la commission financière

Mme la Présidente donne la parole à **M. Laurent Menoud**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

Ce dernier informe le CG de la démarche suivie avec la fiduciaire et présente ensuite les commentaires et recommandations de la CF et de la fiduciaire qui relèvent les points suivants :

- le très bon travail fait dans la gestion des actes de défauts de bien qui a permis de récupérer Fr. 41'351.95 ;
- l'augmentation d'environ 16% des poursuites ;
- rester prudent sur l'estimation des majorations des impôts sur les personnes physiques ;
- l'imputation des intérêts bancaires qui a été réalisée comme demandé ;
- respecter les règles concernant l'utilisation des réserves qui, mises à part les réserves dites obligatoires, ne doivent pas être utilisées pour des dépenses de fonctionnement sans liaison avec un investissement ;
- il est demandé au CC de veiller à ce que des règlements soient disponibles pour l'utilisation des fonds ;
- sous « comptes et prêts bancaires » au bilan, mentionner le nom de l'établissement avec le numéro complet du compte bancaire ;
- suivre la recommandation d'améliorer la sécurité financière en imprimant les ordres de paiement groupés en y faisant figurer la liste détaillée et précise des bénéficiaires comme pièce justificative, afin de mettre en évidence le destinataire final et non l'établissement bancaire de ce dernier ;
- envisager la réévaluation périodique des valeurs au bilan du patrimoine financier ;
- rester vigilant quant au degré d'autofinancement qui est considéré comme insuffisant.

La CF relève que les dépenses d'investissements correspondent aux décisions du CG et demande que les investissements s'étalant sur plusieurs années soient répartis en tranches annuelles pour un meilleur suivi du budget. Finalement, la CF donne son préavis favorable à l'acceptation des comptes 2012.

Mme la Présidente remercie la CF du travail effectué.

3.3. Approbation des comptes 2012 et du rapport de gestion

Mme la Présidente soumet les comptes et le rapport de gestion à l'approbation du Conseil général.

Au vote, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des 27 membres présents.

Mme la Présidente donne la parole à **M. le Syndic**. Concernant la réévaluation des terrains, ce dernier précise que la commune est propriétaire d'un terrain de 3'600 m² En Corcelles. Le CC attend de boucler le compte du PED pour ensuite réévaluer le dit terrain. Concernant la procédure de paiement des factures, M. le Syndic informe le CG qu'à réception, ces dernières sont directement saisies informatiquement. Elles sont visées par le responsable des finances et retournent ensuite chez le CC responsable pour contrôle et visa. Ces factures sont alors préparées pour paiement par ebanking. Il y a 2 signatures électroniques et physiques (Syndic ou Vice-Syndic et caissier ou administrateur). Les factures sont ensuite payées et le relevé est mis à disposition des membres du CC. Il est également possible d'identifier le bénéficiaire final en recherchant les paiements par montants. M. le Syndic ajoute qu'il n'y a pas de transparence totale sur l'extrait de Postfinance, mais des solutions seront étudiées avec cette institution.

4. Modification et approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale, informe le CG des principales modifications du règlement.

M. Sébastien Beaud transmet certaines remarques qui lui ont été faites, concernant la non-exonération de conjoint-e-s de sapeurs-pompiers. Il s'agit donc d'un sentiment général et estime que faire payer les conjoint-e-s des sapeurs n'est pas très juste, puisque ces personnes s'investissent pour la collectivité.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et soumet la modification du règlement à l'approbation du CG.

Au vote, la modification du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est approuvée par 26 voix. Il y a une abstention.

5. Election d'un-e scrutateur-trice

Mme le Présidente donne lecture de la lettre du groupe PDC qui propose la candidature de Mme Isabelle Gabriel. Il n'y a pas d'autre candidature.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés : 27

Bulletins rentrés : 27

Bulletins valables : 26

Majorité absolue : 14

Est élue par 26 voix, Mme Isabelle Gabriel. Il y a 1 blanc.

Mme Gabriel accepte son élection et remercie de la confiance témoignée.

6. Rapport des commissions

Commission de l'aménagement

M. Gilbert Savoy informe le CG que la commission s'est réunie à deux reprises pour traiter principalement du PAD La Fayette, qui a été préavisé favorablement. La commission a suivi les dossiers des zones 30 km/h et préavisé favorablement le PAD la Chaussia.

Commission déchets

M. Peter Haechler énumère les réalisations 2012 :

- réparation et pose d'enrobé bitumineux sur 3 zones à la déchetterie, ainsi qu'autour des bennes de déchets verts.
- Acquisition d'une 5ème benne pour les déchets verts.
- Une barrière a été installée à la déchetterie, permettant ainsi de fermer le site des déchets verts (hors horaires.)
- Mandat à l'entreprise Dumoulin Transports SA pour le traitement des déchets (hors déchets verts).
- Réaménagement intérieur de la déchetterie, diverses réparations et améliorations de la sécurité pour les intervenants.
- Création des cartes nominatives pour la déchetterie, destinées à la population, aux entreprises de la commune, ainsi qu'aux résidents du caravaning.
- Information à la population par le biais d'Attalens Informations et de « tout ménage ».
- Bilan concernant l'utilisation de la déchetterie par les entreprises.

M. Haechler fait ensuite le point sur la rationalisation de la réception des ordures ménagères lancée début 2011 :

- Situation avant le projet de centralisation : 284 arrêts
- 37 arrêts planifiés
- 32 points de collecte réalisés à ce jour sur les 37 planifiés, soit le 94.6%.
- Tatroz : 5 places réalisées, dont 1 en fin de réalisation et 1 place en attente selon besoin à venir.

Les réalisations 2013-2014 sont les suivantes :

- Vuarat : 1 place à réaliser
- Rombuet : 1 place à réaliser
- Attalens : 3 places à réaliser sur les 30 planifiées.

Commission forestière

M. Philippe Alibert informe le CG que la commission a travaillé sur la finalisation du parcours du Creux-Guillod et lancé le projet du parcours du Vua pour continuer la réalisation des sentiers du Trèfle. A ce jour, le sentier du Creux-Guillod est praticable ; reste à aménager la place des scouts et le balisage. L'inauguration se fera en 2013.

Commission des routes, eaux et épuration

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, informe le CG que la commission s'est réunie 3 fois en 2012. Elle a traité entre autres le budget 2013, les divers entretiens à prévoir sur les routes communales et a préavisé l'achat de la nouvelle balayeuse. Elle a également participé aux séances de la commission Valtraloc.

Commission des naturalisations

Mme Alexandra Savoy informe le CG que la commission s'est réunie 5 fois et a auditionné 2 personnes et une famille.

Commission de l'énergie

Mme Béatrice Perroud informe le CG que les commissions de l'énergie d'Attalens, Bossonnens et Granges se sont rencontrées, afin de faire le point sur les projets de chaque commune. Une journée du soleil a été organisée avec la présentation du projet de centrale solaire participative, projet qui est toujours en cours. A l'heure actuelle, Fr. 50'000.- de promesses ont été faites. L'autorisation d'injecter dans le réseau a été donnée par Groupe E. Le projet a aussi été déposé chez Swissgrid pour obtenir la rétribution au prix coûtant. Le projet devrait voir le jour en 2014.

Commission Valtraloc

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que la commission s'est réunie 5 fois pour aborder les sujets suivants : mobilité douce, zone 30, arrêts de bus, examen préalable des préavis des services du Canton et les mesures anti-bruit. Actuellement, le bureau d'ingénieurs SBG finalise le projet pour une prochaine mise à l'enquête. Le Canton va également présenter prochainement les mesures anti-bruit aux trois riverains concernés et à la commune.

7. Information du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole à **M. le Syndic**. Ce dernier informe le CG que l'accès aux salles de commissions se fait par la porte de l'ascenseur. Il suffit de sonner à la salle indiquée sur la convocation. En cas de rendez-vous avec le CC, il suffit de sonner à la salle du CC.

M. le Syndic informe ensuite le CG que M. le Préfet viendra présenter le rapport sur les fusions au CG et à la population lors d'une prochaine séance du CG. Le Préfet a également rendu son rapport à Mme Garnier, Conseillère d'Etat, et M. le Syndic résume la position du reste des communes du district.

Mme la Présidente donne la parole à **M. Roland Besse**, Conseiller communal. Ce dernier informe le CG qu'un contact a été pris pour la place de jeux sous le bâtiment de la coopérative. Il y a donc une volonté de mise à disposition d'une partie du terrain pour la création d'une place de jeux. Ce projet doit être coordonné avec le futur chantier des LSI. Il faut donc attendre que le permis de construire soit accordé pour réunir les différents acteurs et se mettre d'accord sur l'utilisation de ce terrain. La Sicoop est prête à accorder un droit de superficie, mais le projet ne démarrera en tout cas pas avant la fin du chantier des LSI.

M. Besse informe également le CG de l'avancement du dossier du Centre Médical de la Veveyse. L'hôpital a cessé son activité, mais il y a encore un étage de soins palliatifs qui est opérationnel. Dès la fin d'activité, ce bâtiment sera rétrocédé par le Canton aux communes de la Veveyse. Le Canton laissera également aux communes le montant qui leur avait été rétrocédé en son temps, soit près de Fr. 460'000. La DSAS attribuera également un montant de Fr. 50'000.- pour aider à financer le ou la chef-fe de projet. L'affectation future pourrait accueillir le RSV, le service des tuteurs et les services sociaux du district qui étudient un projet de fusion. Le groupe de travail qui s'occupe de ce dossier a contacté des médecins qui pourraient être intéressés à se regrouper dans ce lieu. L'intérêt est bien présent avec un éventuel service de médecins de garde. Prochainement, un chef de projet sera engagé pour développer le dit projet.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à **M. Blunschi**. Ce dernier informe le CG que Mme Gamper a été nommée membre de la commission de bâtisse pour l'extension du bâtiment le Renard. La première séance de la commission a eu lieu le 19 mars, afin de présenter le cahier des charges du concours d'architecture.

8. Divers

M. Menoud demande si l'aménagement du trottoir direction Bossonnens sera prochainement réalisé.

M. Pierre-Alain Perroud répond que les travaux vont être faits en même temps que les travaux de réfection des routes. Il faudra encore coordonner ces travaux avec le propriétaire de l'ancien atelier.

M. Olivier Grau demande si le CC a eu un retour d'expérience concernant la place containers à la Grande-Fin. En effet, les gens n'ont pas d'autre choix que de s'arrêter sur la route et cela pourrait être dangereux. M. Grau avait également cru comprendre que si certains déchets n'étaient pas bien triés, les prestataires pourraient amender la commune.

M. le Syndic répond qu'il y a la possibilité de créer un biais sur le trottoir. Concernant le problème des déchets, pour l'instant, et à notre connaissance, il n'y a pas de ferraille dans les incinérables. A l'époque, la commune avait été amendée par la Saidef et dû faire trier les bennes par une entreprise privée. Il faudra donc être attentifs et vigilants au contrôle des incinérables.

M. Roland Dumoulin, au nom du CG, tient à remercier Mme la Présidente pour l'organisation de la sortie du CG et pour son année de présidence écoulée.

Mme la Présidente remercie M. Dumoulin. Elle demande ensuite au CG s'il y a des oppositions à ce que le pv soit envoyé par courriel après signature. Aucune remarque n'étant faite, cette procédure sera alors suivie à l'avenir.

Arrivée au terme de son année de présidence, Mme la Présidente remercie le CC pour la confiance accordée et remercie ce dernier et tous les employés communaux. Les CC ont été très remarquables quant à leur disponibilité et Mme la Présidente est touchée par l'énergie que ces derniers mettent pour le bien de la commune. Elle a aussi pu constater que le mot « liberté » avec un grand « L » n'existe pas, car tout est réglementé. Il faut donc composer avec les lois et les règlements qui régissent l'activité de la commune. Elle remercie aussi tout le CG pour la bonne ambiance qui règne et laisse donc sa place à M. Dumoulin pour la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange et lève la séance. **Il est 21h15.**

Le Secrétaire :
Alexandre Tangerini



La Présidente
Denise Karlen

